TALBOT
ASSOCIÉS • ASSOCIATES
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

204.269.7460 (St. Norbert)
talbot@talbotcpa.ca
talbotcpa.ca

ASHERN • BIRTLE • NOTRE-DAME-DE-LOURDES • STEINBACH • STONEWALL • WINNIPEG (ST. BONIFACE & ST. NORBERT)

Formulaire Médical

Vous pouvez réclamer à titre de déduction le montant total de vos frais médicaux admissibles ou ceux de votre époux/épouse ou de votre conjoint/conjointe de fait que vous avez pris en charge, ainsi que ceux de vos enfants âgés de moins de 18 ans à la date de fin de l'année d'imposition ou toute autre personne à charge qui est éligible.

Vous pouvez réclamer des dépenses médicales admissibles qui ont été payées au cours de la période des 12 mois se terminant dans l'année d'imposition en cours, et qui n'ont pas été réclamées lors de la précédente année d'imposition.

PRESCRIPTIONS ET/OU AUTRES FRAIS MÉDICAUX

Description des frais	Date	Nom de la compagnie / pharmacie / vendeur	Montant payé
		Total =	

PRIMES MÉDICALES PAYÉES

Description des frais	Date	Nom de la compagnie / vendeur	Montant payé
		Total =	

Si vous avez dû parcourir au moins 40 kilomètres (aller simple) de votre domicile pour obtenir des services (soins) médicaux, vous pourriez réclamer les frais de transport en commun ou les frais d'utilisation d'un véhicule si les moyens de transport en commun n'étaient pas disponibles. Pour réclamer ces dépenses basées selon une méthode simplifiée, veuillez indiquer combien de kilomètres vous avez parcouru en un aller simple pour obtenir des services médicaux. Si vous souhaitez réclamer ces dépenses selon une méthode détaillée, nous vous remercions d'indiquer le total de vos frais pour chaque parcours ci-dessous et de joindre vos reçus à ce formulaire.

KILOMÈTRES PARCOURUS À DES FINS MÉDICALES

Description des frais	Date	Nom du médecin / Raison du trajet	KM parcourus
		Total en kilomètres	
		Taux	
		Total des frais	

Si vous avez dû voyager au moins à 80 kilomètres (aller simple) de votre domicile pour obtenir des services médicaux, vous pourriez demander, en plus des frais de transport, les frais de votre hébergement, de vos repas et de vos frais de stationnement en tant que frais médicaux. Pour réclamer ces frais basés selon une méthode simplifiée, veuillez indiquer le nombre de repas faits à ce titre (maximum 3 par jour). Si vous souhaitez réclamer ces frais selon une méthode détaillée, veuillez indiquer les montants payés ci-dessous et joindre vos reçus à ce formulaire.

REPAS EFFECTUÉS À DES FINS DE VISITES MÉDICALES

Description de vos frais	Date	Vendeur / Raison du trajet	Montant en $ ou nombre de repas
		Total =	

Pour réclamer les frais de déplacement et de transport, les conditions suivantes doivent être réunies :

» Des services médicaux substantiellement équivalents n'étaient pas disponibles près de chez vous
» Vous avez emprunté un itinéraire raisonnablement direct
» Il est raisonnable, dans ces circonstances, d'avoir eu à vous rendre dans ce lieu pour obtenir ces soins médicaux